

# CHARTE DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES (R.S.E.)

## Préambule

Consciente de son rôle économique, social et environnemental, **DIGITHINK srl** s'engage à intégrer les principes de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (R.S.E.) dans l'ensemble de ses activités de développement de solutions informatiques pour entreprises.

Cette charte traduit la volonté de l'entreprise d'agir de manière éthique, durable et responsable, en conformité avec la législation belge et européenne.

## 1. Engagements sociaux

### 1.1 Respect des droits humains

L'entreprise s'engage à respecter les droits fondamentaux tels que définis par :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- les conventions fondamentales de l'OIT ;
- la législation sociale belge.

Toute forme de discrimination, de harcèlement ou de travail forcé est proscrite.

### 1.2 Conditions de travail et bien-être

**DIGITHINK srl** veille à :

- garantir des conditions de travail sûres et saines ;
- favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- encourager le télétravail lorsque cela est compatible avec les missions ;
- prévenir les risques psychosociaux, notamment liés aux métiers du numérique.

### 1.3 Développement des compétences

L'entreprise investit dans la formation continue afin de :

- maintenir un haut niveau d'expertise technologique ;
- favoriser l'évolution professionnelle ;
- accompagner les transitions technologiques et numériques responsables.

## **2. Engagements éthiques**

### **2.1 Intégrité et conformité**

L'entreprise adopte une conduite professionnelle fondée sur :

- l'honnêteté et la transparence ;
- le respect des lois et réglementations applicables ;
- la prévention des conflits d'intérêts.

Toute pratique de corruption ou de fraude est strictement interdite.

### **2.2 Protection des données et cybersécurité**

Dans le cadre de ses activités informatiques, **DIGITHINK srl** accorde une importance particulière à :

- la protection des données à caractère personnel (RGPD) ;
- la confidentialité des informations clients ;
- la sécurité des systèmes développés.

### **2.3 Relations responsables avec les clients et partenaires**

L'entreprise s'engage à :

- fournir des solutions fiables et adaptées aux besoins ;
- communiquer de manière claire et loyale ;
- collaborer avec des partenaires partageant des valeurs similaires.

## **3. Engagements environnementaux**

### **3.1 Réduction de l'empreinte environnementale**

Consciente de l'impact du numérique, **DIGITHINK srl** s'engage à :

- limiter la consommation énergétique de ses infrastructures IT ;
- privilégier des solutions d'hébergement responsables ;
- encourager l'éco-conception logicielle.

### **3.2 Mobilité et ressources**

L'entreprise favorise :

- les déplacements professionnels responsables ;
- la réduction des impressions papier ;
- le recyclage et la gestion responsable des équipements informatiques.

## **4. Engagements sociaux**

### **4.1 Contribution au tissu économique local**

**DIGITHINK srl** soutient :

- l'économie locale et les fournisseurs belges lorsque possible ;
- les collaborations avec des PME et startups.

### **4.2 Inclusion numérique**

L'entreprise encourage :

- l'accessibilité des solutions développées ;
- la diffusion de bonnes pratiques numériques ;
- les initiatives favorisant l'inclusion et la diversité dans les métiers IT.

## **5. Gouvernance et amélioration continue**

La présente charte est portée par la direction et communiquée à l'ensemble des collaborateurs.

**DIGITHINK srl** s'engage à :

- suivre et évaluer ses engagements R.S.E. ;
- améliorer continuellement ses pratiques ;
- adapter cette charte en fonction de l'évolution de ses activités et du cadre réglementaire.

## **6. Entrée en vigueur**

La présente charte entre en vigueur à compter du **1/02/2026** et est applicable à l'ensemble des activités de l'entreprise.